

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT-PIERRE DE BAT DU MERCREDI 12 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE DE BAT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le **mercredi 24 mars 2021**, sous la présidence de Monsieur Olivier MEHATS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **06 avril 2021**

**Etaient présents :**

M. MEHATS Olivier, M. DUVIGNAC Michel, M. COURDILLE Philippe, Mme BORTOLUZZI Béatrice, M. LEREDU Jean-Paul, M. SIMONNEAU Florent, Mme GAUBUSSEAU Camille, Mme HÜGELMANN Caroline, Mme MEYRAND Vanessa, M. POIRIER Aymeric, LEVEAU Éric

**Absent :** Aucun

La séance a été ouverte à 17h30 sous la présidence de Monsieur Olivier MEHATS qui, après l'appel nominal, demande s'il y a un volontaire pour établir le procès-verbal de la séance.

Béatrice BORTOLUZZI propose sa candidature.

**1) DELIBERATIONS**

**Délibération : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Considérant la notification par les services de l'état des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2021 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des taxes locales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Établi les taux 2021 ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 32,20 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 55,13 %

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les demandes déposées par les associations ;

Considérant que la commune compte sur son territoire de nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, les loisirs et la solidarité ;

Considérant que ses associations participent au développement du territoire, créent du lien social ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir les associations ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2021 ;

Le Conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION
Syndicat Viticole du Haut-Benauge	200,00 €
ACCA (chasse)	500,00 €
Le Cercle	600,00 €
USEP	400,00 €
AMAD	300,00 €
Tour de Gironde juniors	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide l'attribution de subventions tel que ci-dessus ;
- dit que les crédits sont prévus au budget

*Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0*

### **Délibération : VOTE DU BUDGET 2021**

En préambule du vote du budget, Jean-Paul Leredu présente aux conseillers une synthèse des chiffres de la commune accompagnée d'indicateurs afin d'aider les nouveaux conseillers à mieux appréhender la compréhension de la situation financière.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;  
Considérant le budget proposé pour l'exercice 2021 ;

**Le budget de fonctionnement** : est équilibré à 570 076.32 €

**Le budget d'investissement** : est équilibré à 216 787.81 €

**Soit un budget total de :** 786 864.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le budget 2021

*Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0*

## **Délibération : FDAEC 2021**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental de la Gironde au cours de l'assemblée plénière.

Le Conseil Départemental informe que la commune peut prétendre à un FDAEC, dont le montant de **10 079,00 €** a été voté lors de la réunion des Maires du Canton de l'Entre deux mers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

1 -de financer les opérations suivantes :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| • Remplacement fenêtres logements, pour un montant de..... | <b>2 395,00 € HT</b>  |
| • Travaux toiture mairie, pour un montant de.....          | <b>3 136,25 € HT</b>  |
| • Velux bibliothèque, pour un montant de                   | <b>.3 320,00 € HT</b> |
| • Pose barrières et arbustes, pour un montant de           | <b>5 378,67 € HT</b>  |
| •  |                       |
| • Soit un total de :                                       | <b>14 229,92 € HT</b> |

2 -de Solliciter le Conseil Départemental de la Gironde pour l'attribution du F.D.A.E.C pour un montant de **10 079,00 €**.

3 -d'assurer le financement complémentaire, solde et TVA, par autofinancement.

4- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet

*Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0*

## **2) INFORMATIONS DIVERSES :**

### **PROJET LOCATIF DU LOGEMENT DE LA POSTE**

La commission bâtiments nous indique que les travaux dans ce logement sont terminés, et que nous pouvons maintenant passer à la recherche d'un locataire.

A ce sujet la Commune rappelle qu'elle est propriétaire et gestionnaire de 3 appartements, qui font partie de son domaine privé.

Considérant les difficultés rencontrées dans la gestion de ces appartements : Appartements inoccupés, retards de paiement des loyers, impayés ..., il est proposé à l'assemblée après étude en commission, de conclure une convention de mandat de gestion locative pour le logement libre de la poste avec une agence.

L'agence prendrait en charge les prestations suivantes :

- Visites
- Recherche et sélection des locataires
- Constitution du dossier de solvabilité des candidats
- Rédaction des baux avec entête mairie et signature du maire
- Etat des lieux d'entrée et de sortie
- Appel et encaissement des loyers et dépôt de garantie

- Recouvrement en cas d'impayé et actions judiciaires si nécessaire

Dans un premier temps, le conseil municipal propose d'effectuer d'autres démarches pour essayer de trouver une assurance garantie loyers impayés seule avant de prendre l'option de gestion locative. Si ces démarches n'aboutissent pas, la proposition de gestion par une agence est acceptée sur le principe.

## **IMPLANTATION ANTENNE 4G**

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion du 25/03/2021 avec la société TDF, mandatée par SFR pour le projet d'implantation d'un pylône qui permettrait d'assurer la couverture 4G sur notre commune, 4 sites ont été proposés par l'opérateur pour cette implantation. Après consultation des parcelles cadastrales concernées sur le site Géoportail, seule la proposition située sur la parcelle C482 pose un problème, car jugée trop près des habitations. Une préférence est toutefois retenue pour les parcelles D40 D41 OU D713, plus isolées celles-ci rendraient l'installation plus discrète. Le maire va transmettre ces observations auprès de l'opérateur accompagnées des coordonnées des propriétaires concernés.

## **CONTRAT DE L'AGENCE POSTALE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré la direction de La Poste, au sujet de l'agence Postale de la commune, afin de savoir si le contrat qui nous lie avec cet établissement sera reconduit.

Le Maire a le plaisir de nous indiquer que La Poste est très satisfaite du rendement de notre agence et que le contrat est donc prolongé pour une durée de 5 ans.

## **COMMISSION VIE LOCALE**

Camille Gaubusseau prend la parole pour évoquer la dernière réunion de la commission vie locale.

Dans un premier temps elle demande si pour le projet de création d'un bulletin d'informations à l'intention des pétrusquains, projet évoqué dans une précédente réunion du conseil municipal, la commission pouvait prendre l'initiative de sa rédaction. L'idée est acceptée par l'ensemble des conseillers. Il est ensuite demandé que les sujets qui pourraient composer la première édition de ce bulletin soient adressés à la commission, afin que celle-ci puisse les développer. Camille Gaubusseau présente les différentes idées évoquées lors de cette réunion notamment la création d'un conseil municipal pour les jeunes.

## **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Monsieur Le Maire rappelle qu'à la date d'aujourd'hui, les élections départementales et régionales sont maintenues et se dérouleront les 13 et 20 juin 2021. Sachant que ces 2 scrutins se dérouleront en même temps, le dispositif à mettre en place nécessitera la mobilisation de tous.

## **LOGO DE SAINT-PIERRE-DE-BAT**

Philippe Courdille revient sur le nouveau logo de notre commune. Il précise que sa mise en forme reste à peaufiner et qu'une réunion se fera prochainement pour définir la charte graphique qui pourrait en découler.

## **CONVENTION SIVU DU REOLAIS**

Afin de tenir compte de ses charges de fonctionnement le SIVU (syndicat qui gère le ramassage scolaire pour le lycée de LA REOLE) a décidé de solliciter les communes rattachées au lycée de La REOLE en demandant une participation de 20 € par élève utilisant le service. Ce montant représentant la somme de 40 € cette année, la convention est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 11 mai 2021 à 19h00

La séance est levée à 21h05